



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Service Médical et  
Social

Christine LEQUETTE  
Médecin Conseiller  
Technique du Recteur

Téléphone  
04 76 74 72 28

Mét :  
[Christine.lequette@ac-grenoble.fr](mailto:Christine.lequette@ac-grenoble.fr)

7, place Bir-Hakeim  
BP 1065 - 38021  
Grenoble cedex.

Grenoble, le jeudi 05 octobre 2017

Le Recteur de l'académie de Grenoble  
Chancelier des Universités

A

Madame et messieurs les IA-DASEN  
Mesdames et messieurs, les chefs des établissements  
publics du 2<sup>nd</sup> degré,  
Mesdames et messieurs les inspecteurs académiques  
inspecteurs pédagogiques régionaux,  
Madame la conseillère technique du recteur en charge de  
l'ASH,  
Mesdames les médecins conseillers techniques du recteur,  
Madame l'infirmière conseillère technique du recteur.  
Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'éducation  
nationale,  
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles,  
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale conseillers techniques des IA-DASEN en charge  
de l'ASH,  
Mesdames les médecins conseillers techniques des IA-  
DASEN,  
Mesdames les infirmières conseillères techniques des IA-  
DASEN  
Mesdames et messieurs les directeurs des établissements  
privés sous contrat.

**Objet : circulaire de mise en place du Plan d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.) dans l'académie.**

La loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a introduit « le Plan d'Accompagnement Personnalisé » ou P.A.P., le Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves en précise les conditions d'application. En référence à la circulaire d'application n° 2015-016 du 22 janvier relative au plan d'accompagnement personnalisé et à la circulaire de rentrée n° 2015-085 du 3 juin 2015 nous en organisons l'application académique :

**Cette circulaire a pour but de préciser les nouvelles conditions de mise en place du P.A.P. dans l'académie.**

Le P.A.P. est une réponse pédagogique aux élèves qui :

- **connaissent des difficultés scolaires durables et**
- **présentent un ou plusieurs troubles des apprentissages qui nécessitent des aménagements et adaptation de nature pédagogique.**

Le P.A.P. n'est pas une réponse aux besoins des élèves qui nécessitent une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées notamment pour une aide humaine, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté, une dispense d'enseignement ou un maintien en maternelle.

Le plan d'accompagnement personnalisé ne s'adresse pas non plus aux élèves ayant des droits ouverts au titre du handicap, qui bénéficient à leur demande d'un projet personnalisé de scolarisation, conformément aux dispositions prévues par les articles D. 351-5 à D. 351-8.



2/2

En cas de trouble des apprentissages qui se traduit par des difficultés scolaires durables, un P.A.P. pourra être mis en place à la demande de l'élève majeur ou de ses parents ou du conseil des maîtres ou de classe ou du professeur principal et après avis du médecin de l'éducation nationale et avec l'accord des parents.

Aussi, avant de saisir le médecin de l'éducation nationale qui rendra un avis (annexe3) sur la réalité du ou des troubles des apprentissages, il est nécessaire que l'équipe pédagogique se positionne sur la présence de difficultés scolaires. Les parents qui demandent un PAP rempliront l'annexe 1. Pour faciliter le transfert d'information entre les enseignants et le médecin de l'éducation nationale l'annexe 2 est mise en place dans l'académie.

**Si le P.A.P. a été préconisé par l'équipe médicale et pluridisciplinaire de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), l'avis du médecin scolaire n'est plus nécessaire. Le P.A.P. doit être mis en place par l'équipe enseignante dès réception de l'avis favorable.**

Dans le premier cycle, l'IEN organisera les modalités de mise en place du P.A.P. pour le recueil des informations pédagogiques, il transmettra au médecin de l'éducation nationale l'annexe 2 « avis des enseignants » avec la liste des élèves pour lesquels un P.A.P. est nécessaire.

Au collège et au lycée, l'avis du conseil de classe du premier trimestre permettra d'objectiver la difficulté scolaire durable, le professeur principal remplira l'annexe « avis des enseignants » qui sera transmis au médecin de l'éducation nationale. Celui-ci pourra rendre un avis médical avec les bilans médicaux et ou paramédicaux fournis par la famille en cas de difficulté scolaire associée à une suspicion de troubles des apprentissages. Le directeur d'école ou le chef d'établissement élaborent ensuite le plan d'accompagnement personnalisé avec l'équipe éducative, en y associant la famille ainsi que les professionnels concernés. Le PAP définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme du cycle dans lequel il est scolarisé. L'annexe 4 propose une liste non exhaustive de aménagements et adaptations pédagogiques possibles.

Cette organisation des tâches et le partenariat de nos services (pédagogiques et médicaux) doivent viser à assurer un traitement équitable des situations de nos élèves. Elle permettra aux élèves d'avoir une réponse pédagogique dans des délais raisonnables. Pour avoir une efficacité pédagogique renforcée, je souhaite privilégier la mise en place des PAP en début du cycle 3 (CM1), début du cycle 4 (5<sup>ème</sup>) et 2<sup>nd</sup>e. Le P.A.P. est réévalué et enrichi par l'équipe enseignante tous les ans et pourra être suspendu si les aménagements pédagogiques n'ont plus lieu d'être, en cas de compensation du trouble, et reprise d'un niveau scolaire correct sans aménagements. Le P.A.P. suit l'élève tout au long de sa scolarité.

En cas de désaccord au sujet d'une demande de PAP, les parents peuvent faire un recours auprès de mes services en joignant le dossier de l'élève scolaire et médical. Le dossier sera évalué par une commission mixte pédagogique et médicale qui rendra un avis.

  
Claudine SCHMIDT-LAINE

Courrier destiné aux parents..... (indiquer le nom de famille)

Téléphone : . . . . .

Adresse mail : .....

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé parce qu'il présente des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages.

Quelles sont les difficultés de votre enfant ? :

Quels sont les besoins de votre enfant ?

Votre enfant a-t-il déjà bénéficié d'aménagements aux examens ? non – oui : pour quel examen ?

Pour constituer le dossier de demande de PAP, merci d'envoyer à l'attention du médecin scolaire, les documents suivants :

- Tous les bilans déjà réalisés (sous pli cacheté)
- Des évaluations écrites en classe, corrigées et notées
- 2 bulletins : les plus récents
- Des photocopies des cahiers dans les activités posant problème
- La fiche enseignant (annexe 2)
  
- Votre demande émane d'une recommandation de la MDPH, merci de joindre **l'avis de la CDAPH.**  
**Ce document valide la demande de PAP, les documents précédents ne sont pas indispensables.**

Le médecin scolaire après une première analyse du dossier pourra demander des bilans complémentaires. Vous pouvez dès à présent prendre contact avec l'équipe pédagogique de votre enfant pour faire le point sur ses difficultés scolaires.

Une évaluation des aménagements et adaptation sera faite tous les ans au regard des progrès réalisés par l'élève et tant que nécessaire. Le PAP pourra être suspendu par les enseignants en cas de reprise du niveau scolaire sans aménagements.

## Annexe 2

### Avis de l'équipe enseignante pour la demande de Plan d'Accompagnement Personnalisé

Le PAP s'adresse aux élèves dont les difficultés scolaires persistent malgré une pédagogie adaptée et individualisée et malgré des renforcements organisés dans le cadre d'un PPRE écrit et évalué ou autre aménagement pédagogique, ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages.

Demande faite par :

parents  élève majeur  équipe pédagogique (conseil de maitres, conseil de classe, prof. principal)

Nom et prénom de l'élève : .....

Date de Naissance : .....

Établissement scolaire : ..... Classe : ..... Année scolaire : .....

L'élève est en difficulté scolaire  NON  OUI (Précisez : matières, situations pédagogiques)

Quels aménagements sont déjà en place ? .....

#### DIFFICULTES RENCONTREES

☺ 0 1 2 3 4 ☹

Entourer de 0 = pas de difficulté à 4 = difficultés majeures

En expression orale	0	1	2	3	4	
En lecture de textes ou d'énoncés	0	1	2	3	4	
En lecture d'images, cartes, figures	0	1	2	3	4	
En compréhension du texte lu	0	1	2	3	4	
En logique, raisonnement	0	1	2	3	4	
En langue vivante	0	1	2	3	4	
Pour finir les contrôles dans les délais impartis	0	1	2	3	4	
Pour fournir un travail écrit	0	1	2	3	4	(Préciser : Fatigabilité, écriture peu ou pas lisible, difficultés en production ou en copie ...)
Pour orthographier même les mots courants	0	1	2	3	4	(erreurs, écriture phonétique)
Pour s'exprimer dans le cadre d'un exposé oral	0	1	2	3	4	
Pour maintenir son attention	0	1	2	3	4	
Autres : préciser .....	0	1	2	3	4	

Les répercussions sur le parcours scolaire de l'élève sont :  Faibles ou modérées  Fortes  Très fortes

L'élève a besoin d'adaptations en situation d'évaluation :  NON  OUI

Pour le second degré : l'élève a-t-il bénéficié de mesures particulières pour un autre examen ou concours ?

NON  OUI (lequel) :

Remarques éventuelles de l'équipe éducative :

Signature

Avis, cachet et signature de l'IEN ou du chef d'établissement



## Plan d'accompagnement personnalisé

Fiche médicale de synthèse établie par le Dr. .... le .....

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République ;  
Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L .311-7 et D. 311-13

**Nom et prénom de l'élève :** ..... **Date de Naissance :** .....

**Etablissement scolaire :** ..... **Classe :** .....

### Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

• **Troubles identifiés:**

• **Points forts de l'élève :**

• **Conséquences sur les apprentissages :**

**Avis Favorable** : P.A.P. à rédiger par l'équipe pédagogique et la famille

**Avis Défavorable** pour le P.A.P \*:

- Les bilans présentés sont trop anciens ou ne permettent pas de statuer
- Les conséquences des troubles sur les difficultés scolaires rapportées par les enseignants sont modérées et relèvent d'un PPRE ou d'un autre dispositif.
- L'élève a compensé son trouble : les bilans présentés ne montrent plus de troubles
- Autres (à définir) :

Dr  
Médecin de l'Education Nationale

Logo de l'académie et/ou du département

## Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

**Nom et prénom(s) de l'élève :**

**Date de naissance :**

**Responsables légaux :**

**Adresse :**

**Besoins spécifiques de l'élève** (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

- Points d'appui pour les apprentissages :
  
  
  
  
  
  
  
- Conséquences des troubles sur les apprentissages :

## Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

### MATERNELLE

#### Conduite de classe : liste des points d'attention

Organisation spatiale, temporelle et matérielle

Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
Visibilité et clarté des affichages
Mise à disposition d'outils individuels et adaptés
Aides visuelles pour la gestion du temps
<b>Aménagements mis en place :</b>
<b>PS :</b>
<b>MS :</b>
<b>GS :</b>

Réalisation des tâches et aménagement des supports dans les différentes activités

Aider à la compréhension des consignes et des informations (reformulation, etc.)
Décomposer les consignes et informations complexes (utiliser de préférence des consignes simples)
Adapter et aménager les supports
Faciliter la préhension
Finaliser et faire évoluer le plan de travail et les aménagements avec l'enfant
<b>Aménagements mis en place :</b>
<b>PS :</b>
<b>MS :</b>
<b>GS :</b>

Aider l'élève dans la classe

Accepter des modes d'expressions spécifiques de l'élève (mots, gestes, etc.)
Mettre en place des dispositifs de coopération entre élèves
Prendre en compte les contraintes associées : fatigue, lenteur, surcharge, etc. (accepter de différer le travail)
Utiliser différents canaux dans les différentes activités (expression, psychomotricité etc.)
<b>Aménagements mis en place :</b>
<b>PS :</b>

<b>MS :</b>
<b>GS :</b>

<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :</b>

**Bilan des aides apportées en maternelle :**

- Aménagements n'ayant pas atteints les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables :



## Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

### ÉLÉMENTAIRE

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.

Adaptations transversales :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Installer l'élève face au tableau					
Veiller à la lisibilité et à la clarté de l'affichage		..			
Utiliser un code couleur par matière					
Privilégier l'agenda au cahier de textes					
Vérifier que l'agenda soit lisiblement renseigné					
Agrandir les formats des supports écrits (A3)					
Donner des supports de travail ou d'exercices déjà écrits (QCM par exemple)					
Fournir des photocopies pour privilégier l'apprentissage et le sens donné					
Surligner les énoncés ; surligner une ligne sur deux					
Proposer à l'élève des outils d'aide (cache, règle, etc.)					
Fournir à l'élève des moyens mnémotechniques					
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique					
Aider à la compréhension par une explication ou une reformulation de la part de l'enseignant					
Mettre en place un tutorat par l'intermédiaire d'un élève qui lit à voix haute les consignes					
Énoncer l'objectif de la séance et en faire une synthèse à la fin					
Proposer des activités qui pourront être achevées avec succès, qui valoriseront l'élève					
Permettre l'utilisation de la calculatrice dans toutes les disciplines					
<b>Utilisation de l'informatique :</b>					
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette					
Permettre l'utilisation d'une clef USB					
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique					
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions					

Évaluations :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Accorder un temps majoré					
Donner les consignes à l'oral					
Adapter la situation, les supports de l'évaluation de façon à limiter l'écrit : - proposer des QCM ; - proposer des schémas à légender ; - proposer des exercices à trous, à cocher, à relier.					
Autoriser différents supports (tables de calcul, fiches chronologiques, fiches mémoire)					
Privilégier les évaluations sur le mode oral					
N'évaluer l'orthographe que si c'est l'objet de l'évaluation					
Ne pas pénaliser le soin, l'écriture, la réalisation de figures, etc.					
Évaluer les progrès pour encourager les réussites					

Leçons :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Proposer l'apprentissage des mots clés uniquement					

Fournir une fiche « mémoire » (dessins, symboles, etc.)					
---	--	--	--	--	--

Lecture / langage oral :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Recourir de manière privilégiée à des jeux proposant un travail de la conscience phonologique					
Accentuer le travail sur la combinatoire					
Avant même de lire le texte, lire les questions qui seront posées afin de faciliter la prise d'indices par l'élève					
Proposer à l'élève une lecture oralisée (enseignant ou autre élève) ou une écoute audio des textes supports de la séance		..			
Surligner des mots clés / passages importants pour faciliter la lecture de l'élève					
Proposer à l'élève un schéma chronologique du récit (l'amener à indiquer ce qu'il a retenu, paragraphe après paragraphe, à l'aide d'un schéma)					

Production d'écrits :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Simplifier les règles en introduisant des indices visuels (pictogrammes, croquis en plus du texte)					
Adapter les quantités d'écrit (dictée à trous, à choix, etc.)					
Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et non par la copie					
Limiter les exigences sur l'emploi de règles précises					
Recourir à la dictée à l'enseignant					
Diminuer la quantité d'écrit sur chaque feuille					

Mathématiques :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Autoriser l'utilisation des tables de multiplication (ou de la calculatrice) pendant les cours et les contrôles					
Privilégier la présentation des calculs en ligne					
Présenter les calculs en colonnes avec des repères de couleur (ex : colonne des unités en rouge, des dizaines en bleu et des centaines en vert)					
Admettre que la réponse ne soit pas rédigée si les calculs sont justes					
Ne pas sanctionner les tracés en géométrie					
Laisser compter sur les doigts					
Utiliser la manipulation (pliage, objets 3D, etc.)					
Travailler sur les « qui...qui » (qui est perpendiculaire à... et qui passe...) et les syllogismes					
Colorier les différentes colonnes des tableaux à double entrée (en utilisant des couleurs différentes)					
Favoriser, autoriser la résolution des problèmes avec recours à la schématisation					

Pratique d'une langue vivante étrangère :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Veiller à ce que la perception de départ soit correcte : prononcer le plus distinctement possible et pas trop vite, écrire clairement au tableau en gros caractères					
Travailler la prononciation des sons même exagérément					
Utiliser un enseignement multi sensoriel ; entendre, lire, voir (images), écrire					
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes					
Utiliser des couleurs pour segmenter les mots, les phrases					

Expliquer et traduire la grammaire, les tournures de phrases					
--	--	--	--	--	--

Autres aménagements et adaptations :	<b>CP</b>	<b>CE1</b>	<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>

<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du directeur d'école :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du directeur d'école :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du directeur d'école :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du directeur d'école :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du directeur d'école :</b>

### Bilan des aides apportées au primaire :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Aménagements profitables :

### Entrée au collège

Liaison primaire-collège (à remplir par l'enseignant de l'école en lien avec un enseignant du collège) :

## Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

### AU COLLÈGE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D. 351-27 à D. 351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur.)

**L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.**

Pour toutes les disciplines :	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (exemple : ARIAL 14)				
Permettre l'utilisation de trieurs ou de pochettes à rabats				
Limiter la copie (synthèse du cours photocopiée)				
Mettre en place un tutorat (prise de notes, etc.)				
Autoriser les abréviations				
Privilégier l'agenda ainsi que l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)				
Utiliser le surligneur				
Faire construire une fiche mémoire et permettre à l'élève de l'utiliser, y compris durant l'évaluation				
Proposer une aide méthodologique				
Aider à l'organisation				
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique				
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé				
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur, etc.)				
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines				
<b>Utilisation de l'informatique :</b>				
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette				
Permettre l'utilisation d'une clef USB				
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique				
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions				

Évaluations :	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Accorder un temps majoré				
Privilégier les évaluations sur le mode oral				
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou pas souhaitable				
Limiter la quantité d'écrit (recours possible aux QCM, exercices à trous, schémas, etc.)				
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits				
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)				

Devoirs :	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Limiter le « par cœur », demander à ce que les notions clés uniquement soient retenues				
Donner moins d'exercices à faire				
Aider à la mise en place de méthodes de travail (systèmes d'organisation répétitifs, accompagnement personnalisé)				

Français :	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Proposer des dictées aménagées (à trous, avec un choix parmi plusieurs propositions, etc.)				
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques				
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio				
Faciliter la production d'écrit (autoriser un répertoire personnel, lui apprendre à utiliser les indicateurs de temps pour structurer le récit)				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes, utiliser les couleurs pour segmenter les mots, les phrases				

Mathématiques :	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes, etc.)				
Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)				
Utiliser la schématisation en situation problème				

Langues vivantes :	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Évaluer plutôt à l'oral				
Proposer à l'élève des supports visuels pour faciliter la compréhension				
Insister sur la prononciation et la distinction des nouveaux sons de la langue				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes				

Histoire / géographie :	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Utiliser les affiches et chronologies dans la salle				
Surligner les mots-clés ou nouveaux				
Autoriser la lecture de documents avec un guide de lecture ou un cache, etc.				
Agrandir les cartes, mettre des couleurs				

Arts plastiques :	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales				
Utiliser et valoriser les compétences spatiales (réalisations en 3D)				

Éducation physique et sportive :	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues				
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)				
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs				
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs				
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets				

Autres aménagements et adaptations :	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :

**Bilan des aides apportées au collège :**

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables à l'élève :

**Entrée au lycée**

**Liaison collège-lycée** (à remplir par le professeur principal en lien avec un professeur du lycée) :

## Adaptations et aménagements à mettre en œuvre en fonction des besoins de l'élève

### AU LYCÉE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D. 351-27 à D. 351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur.)

**L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.**

Pour toutes les disciplines :	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (par exemple ARIAL14)			
Limiter la copie (synthèse du cours photocopié)			
Mettre en place un tutorat (prise de notes, etc.)			
Aider à la mise en place de méthodes de travail, ne pas hésiter à avoir recours à des systèmes d'organisation répétitifs, utiliser des repères visuels de couleur par exemple			
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques			
Utiliser l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)			
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur, etc.)			
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines			
<b>Utilisation de l'informatique :</b>			
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette			
Permettre l'utilisation d'une clef USB			
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique			
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions			

Évaluations :	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits			
Accorder un temps majoré			
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant, lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou souhaitable			
Privilégier les évaluations sur le mode oral			
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)			

Devoirs :	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Donner moins d'exercices à faire tout en maintenant le niveau d'exigence			
Aider à la mise en place de méthode de travail (apprendre à s'organiser, accompagnement personnalisé)			

Français :	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Proposer l'utilisation de supports numériques			
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio			

Mathématiques :	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Utiliser la schématisation en situation problème			
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes, etc.)			

Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)			
Proposer l'utilisation de logiciels adaptés en géométrie			

Langues vivantes :	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Évaluer plutôt à l'oral			
Proposer des supports visuels (dessins, croquis, gestes, vidéos) pour faciliter la compréhension			
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes			

Histoire / géographie :	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Utiliser les supports chronologiques			
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé (vérifier la compréhension des termes les plus élémentaires)			
Surligner les mots-clés ou nouveaux			
Agrandir les cartes, mettre des couleurs			
Autoriser la lecture de document avec un guide de lecture, un cache			

Expression artistique :	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales (ateliers de théâtre, musique)			
Proposer systématiquement des feuilles grand format			
Autoriser l'utilisation de logiciels de dessins sur ordinateur			

Éducation physique et sportive :	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues			
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)			
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs			
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs			
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets			

Adaptations dans le cadre des champs professionnels :	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle

Autres aménagements et adaptations :	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle



<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du chef d'établissement :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du chef d'établissement :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du chef d'établissement :</b>

**Bilan des aides apportées au lycée :**

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables à l'élève :